

## Communiqué final du Conseil des ministres

**SOUS** la Haute Présidence de S.E. Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, le Conseil des Ministres s'est réuni ce jour, Vendredi 10 Mars 2017, à partir de 11 heures 30 minutes, au Palais de la Présidence de la République.

En début de séance, le Conseil des ministres a salué la tenue de la première session du Haut Conseil pour l'Investissement, en abrégé « HCI », cadre de dialogue public-privé.

Le HCI vise à mutualiser les synergies qui définissent les mécanismes les plus appropriés en vue de la relance et de la performance de notre économie, tout en accordant une place plus importante à la PME gabonaise.

Par la suite, le Conseil des ministres s'est félicité de la Convocation solennelle du Dialogue Politique ainsi que de son ouverture, le 28 Mars 2017, à Libreville.

A cet effet, le Conseil des ministres tient à rendre un hommage mérité et appuyé au Président de la République, Chef de l'Etat, S.E. Ali BONGO ONDIMBA, qui, vainqueur de l'élection présidentielle du 27 Août 2016 et soucieux de préserver la paix, la cohésion et l'unité nationale, a décidé de convoquer le Dialogue Politique, en vue d'emmener les fils et filles de notre pays qui le désirent, y compris la Société Civile, à apporter leur contribution à la recherche de solutions pérennes pour raffermir notre jeune démocratie.

Ainsi donc, le Dialogue Politique se déclina en quatre (4) phases :

1°) la première phase consistera en la cérémonie solennelle d'ouverture ;

2°) la seconde phase, citoyenne, sera celle au cours de laquelle la Société Civile apportera ses contributions selon les modalités définies par le Bureau des Assises ;

3°) la troisième phase, politique, sera consacrée exclusivement aux Partis Politiques ;

4°) enfin, la quatrième phase sera constituée de la cérémonie solennelle de clôture. Sur un tout autre plan, le Conseil des Ministres rejette avec la plus grande fermeté, les allégations tendancieuses, irresponsables et sans fondements de la Délégation Permanente de l'Union Européenne à Genève, hier Jeudi 09 Mars 2017, car, il n'y a jamais eu, dans notre pays, ni déportations ni disparitions forcées, encore moins de torture sur des opposants ou d'exécutions extrajudiciaires comme cela a été prétendu.

Le Gabon est un état de droit démocratique et le Gouvernement de la République n'entend pas laisser ternir son image et se réserve par conséquent le droit d'engager toutes les actions nécessaires pour mettre fin à cette campagne de dénigrement.

Enfin, le Conseil des Ministres a pris acte de la position de Monsieur Antonio GUTERRES, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies pour qui l'élection présidentielle du 27 Août 2016 est désormais derrière nous. Il encourage de ce fait le Dialogue Politique initié par S.E. Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, tout en invitant l'ensemble des forces vives à y prendre part.

### AU TITRE DES PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

#### MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES, CHARGE DU DIALOGUE POLITIQUE

Le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant convocation et organisation du Dialogue Politique.

Au sens du présent décret, le Dialogue politique qui s'ouvrira le 28 mars 2017 s'articulera autour des quatre (4) thématiques ci-après :

- La réforme des Institutions et la consolidation de l'Etat de droit démocratique ;
- Les réformes électorales ;

- La modernisation de la vie publique ;
- La consolidation de l'Etat de droit.

#### MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE, DE LA PECHE ET DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DES ECOSYSTEMES

Le Conseil des ministres a entériné le projet de décret portant création et organisation de l'Agence Nationale de la Préservation de la Nature.

L'Agence Nationale de la Préservation de la Nature, en abrégé « ANPN », exécute la politique du Gouvernement en matière de connaissance, de protection, de gestion et de valorisation de la biodiversité.

L'ANPN est un établissement public à caractère scientifique et environnemental, dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative et financière.

L'ANPN comprend :

- le Comité de Gestion ;
- la Direction Générale ;
- l'Agence Comptable ;
- le Comité Scientifique ;
- les Comités Consultatifs.

#### MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES

Le Conseil des ministres a approuvé les projets de décrets ci-après :

1. le projet de décret portant réorganisation du Ministère de l'Egalité des Chances. Au titre du présent décret, le Ministère de l'Egalité des Chances, a pour mission de concevoir, de proposer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de lutte contre les discriminations ; de réduction des inégalités ; de promotion de la solidarité nationale et de la cohésion sociale, en concertation avec les autres administrations.

Le Ministère comprend :

- le Cabinet du ministre et les Services rattachés ;
- le Secrétariat Général ;
- l'Inspection Générale des Services ;
- les Directions Générales ;
- les Etablissements sous tutelle.

2. le projet de décret portant attributions et organisation de la Direction Générale des Etudes, de la Prospective et de la Norme.

La Direction générale des études, de la Prospective et de la Norme, en abrégé « DGEPN » est chargée de concevoir toutes les stratégies concourant à la réduction des inégalités et à la promotion de l'Egalité des Chances.

3. le projet de décret portant réorganisation de la Direction Générale de l'Egalité des Chances.

Ce décret porte sur la redéfinition des missions et organes de la Direction Générale ci-dessus mentionnée.

A ce titre, la Direction Générale de l'Egalité des Chances assure la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de lutte contre les discriminations et la réduction des inégalités.

4. le projet de décret portant création et organisation de la Direction Générale de la Promotion de l'Egalité des Chances.

La Direction Générale de la Promotion de l'Egalité des Chances, en abrégé « DGPEC », a pour mission de promouvoir des actions qui concourent au renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale.

Toutes ces Directions Générales, sont composées :

- des services d'appui
- des services centraux.

5. le projet de décret portant création et organisation de l'Observatoire des Inégalités.

L'Observatoire des Inégalités, dénommé « l'Observatoire », a pour mission d'observer et de mesurer le niveau des inégalités dans la société gabonaise.

L'Observatoire est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et jouissant de l'auto-

nomie de gestion administrative et financière.

L'Observatoire comprend :

- le Conseil d'Administration ;
- le Conseil Scientifique ;
- la Direction Générale ;
- l'Agence Comptable.

#### MINISTERE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

Le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant création et organisation du Conseil National de la Comptabilité.

Le Conseil National de la Comptabilité, en abrégé « CNAC », et désigné le « Conseil », est un organe consultatif.

Le Conseil a pour vocation d'émettre dans le domaine comptable, des avis, recommandations et propositions concernant l'ensemble des secteurs économiques, en concertation avec les autres organismes publics et privés compétents.

Le Conseil comprend :

- l'Assemblée Plénière ;
- le Secrétariat Permanent.

#### EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE

#### MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE, DE LA PECHE ET DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DES ECOSYSTEMES

Le Conseil des ministres a marqué son accord pour la célébration à Libreville, du 17 au 18 Mars 2017, de la Journée Mondiale d'action pour les rivières, avec comme thème cette année « la rivière n'est pas une poubelle. »

*Enfin, le Conseil des ministres a entériné les mesures individuelles suivantes :*

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

- Conseillers du Président de la République :

- M. Ghislain Aimé BOUPO ;**
- Mme Yvonne THEVENET ;**

- Médecin lieutenant-colonel Justin LEYASSA.**

- Chargé de mission du Président de la République : **M. Wilfried NGUEMA.**

#### MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET FAMILIAL, DE LA PREVOYANCE SOCIAL ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

CABINET DU MINISTRE D'ETAT

- Directeur de Cabinet : **M. Flavien HE-KEELA**, confirmé.

- Chef de Cabinet : **M. Edmond BAGNET**, confirmé.

- Secrétaire Particulière : **Mme Pauline MANFOUMBI**, confirmée.

- Conseillers :

- Conseiller Chargé du Développement Social : **Dr Serge Aimé ESSEMBE**, confirmé.

- Conseiller Chargée du Développement Familial et de la Promotion de la Femme : **Mme Blandine ENGONGHA BIKORO**, confirmée.

- Conseiller Chargé de la Protection Sociale et des Affaires Economiques et Financières : **M. Nicolas ZEKPA MENSHA**, confirmé.

- Conseiller Chargé des Etudes et de la Programmation : **M. Jean Baptiste OBAME NTOUTOUME**, confirmé.

- Conseiller Chargé du Bien-Être et des Espaces de vie : **Dr Paul Yannick BITOME ESSONO.**

- Conseiller Chargée de la Solidarité Nationale et de l'Investissement Humain : **Mme Diane NDONG NGUEMA.**

- Conseiller Chargé des Affaires Juridiques et Administratives : **M. Julien MABOUNDA.**

- Conseiller Chargé des Affaires Diplomatiques : **M. Michel OBIANG MEYO**, confirmé.

- Conseiller Chargé du Protocole et des Relations Publiques : **M. Anicet YAYA BARRO.**

- Conseiller Chargé de la Logistique et des Moyens Généraux : **M. Freddy NZE EKE-KANG**, confirmé.

- Chargés d'Etudes :

- MM.**

- Isaac BOUNGOUENDE**, confirmé ;

- Silvère NTOUTOUME ONGONE**, confirmé ;

- François MBIGUIDI IDIATA ;**

- Mmes :**

- Vahine ANGUILE**, confirmée ;

- Nadine Sandra ABANG NZE.**

#### MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE, CHARGE DES GABONAIS DE L'ETRANGER

CABINET DU MINISTRE D'ETAT

- Conseiller : **Mme Sonia Rachel Geneviève OLENDO**, précédemment Chargée d'Etudes.

SECRETARIAT GENERAL

- Ambassadeur Directeur du Protocole : **M. Olivier MAKANGA**, en remplacement de M. Norbert LOUMBA.

COMMISSARIAT A L'INTEGRATION REGIONALE

- Commissaire adjoint : **M. Norbert LOUMBA**, en remplacement de M. Laurent MBA.

- Chargés d'études :

- M. Patrick ANGUILLET TETEGAN ;**

- Mme Mireille EFFA NSA.**

MISSION PERMANENTE DU GABON AUX NATIONS UNIES

- Conseiller : **M. Blanchard ONANGA NDJILA.**

#### MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DE LA COMMUNICATION, CHARGE DE LA CULTURE ET DES ARTS, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

CABINET DU MINISTRE D'ETAT

- Directeur de Cabinet : **M. Christ Hermann POUNAH.**

- Chef de Cabinet : **M. Jean Pierre BINGOH OSSIMA.**

- Conseiller Administratif : **M. Jean de Dieu ZEIH BITA.**

- Conseiller Diplomatique : **M. Maximin MANGOUALAMANGOYE.**

- Conseiller en Communication : **Mme Nadège Alix MBANDA MOUGNEVI.**

- Conseiller Chargé de la Production Audiovisuelle : **M. Bertrand EBIAGHE ANGOUE.**

- Conseiller Chargé de la Formation : **Mlle Mandy Idrissa NGARI.**

- Conseiller Chargé de l'Economie Numérique : **M. Jean Bernard AMANI ONANGA.**

- Conseiller Chargé de la Poste : **M. François MVELE NSA.**

- Conseiller Chargé de la Promotion des Evénements Culturels : **Mme Rose OGOUEBANDJA.**

- Conseiller Chargé du Patrimoine des Arts et Traditions : **M. Jean Bosco NGUEMA ONDO NDOUTOUMOU.**

- Conseiller Chargé des Industries Culturelles : **M. Georges PENDY.**

- Secrétaire Particulière du Ministre d'Etat : **Mme Flavienne AVOMO BEKOUNG.**

#### MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

CABINET DU MINISTRE DELEGUE

- Directeur de Cabinet : **M. Simplicie NZAMBA.**

- Chef de Cabinet : **M. Anicet MOUSSAVOU.**

- Chargés d'études :

- MM. :**

- Joel MAPAGA ;**

- Adiouma NDIADÉ MAKANGA ;**

- Bile Jules Francis IMALET ;**

- Luc MOUDOUMA ;**

- Mme Yolande MBOUROKOUNDA.**

- Secrétaire Particulière : **Mme Stéphanie MPEMBA MBADINGA.**

A suivre